



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 114215

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud * appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des sages-femmes quant à l'avenir des études qui leur sont dispensées pour pouvoir exercer leur profession. À l'heure actuelle, les sages-femmes, après une première année de médecine validée, reçoivent une formation de quatre ans, aboutissant à la rédaction d'un mémoire sanctionné par un diplôme d'État. Or le groupe de travail commun à son ministère et au ministère délégué à l'enseignement supérieur a préconisé dans son rapport de ramener les études de sages-femmes de cinq à trois ans. Compte tenu du rôle important des sages-femmes, de leurs responsabilités, de la probable diminution du nombre des médecins obstétriciens, il paraît nécessaire de maintenir une formation de cinq ans, se concrétisant par un master, ce qui correspondrait à l'harmonisation des diplômes européens. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître le contenu de la réforme en cours.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des professionnels de santé et à son contenu, notamment pour les sages-femmes, compte tenu de leur rôle essentiel au sein du système de santé. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État, qui seul donne l'autorisation d'exercer. Parallèlement, l'attribution par les universités, d'un grade licence, master ou doctorat autorisera, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, la poursuite des études, et ainsi ouvrira des possibilités d'évolutions de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place, commun au ministère chargé de la santé et à celui chargé de l'enseignement supérieur, pour oeuvrer à la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme des sages-femmes est, dans ce cadre, prioritaire et est d'ores et déjà engagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114215

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13516

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1927